

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Enregistré
au
Moniteur
belge

Chiffre de l'acte

Signature

26022340

Déposé / Reçu le**06 FEV. 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise**N° d'entreprise : **0473 903 101**

Nom

(en entier) : **TENNESSEE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**Adresse complète du siège : **1050 Ixelles, Avenue Louise 523****Objet de l'acte : Mandat spécial - Procuration spéciale**

Extrait du procès-verbal des décisions prises par le gérant unique le 14 novembre 2025.

Le gérant unique confirme la révocation, avec effet du 16 octobre 2025, des pouvoirs accordés à Julia Wagner, tels que décidés par le gérant unique en date du 3 mars 2023, et publiés aux Annexes du Moniteur belge en date du 18 avril 2023.

Ensuite, le gérant unique confirme l'attribution des pouvoirs suivants à Anne-Kristin Bloemen, demeurant à 40549 Düsseldorf (Allemagne), AM Mühlenberg 12, et ceci à partir du 17 octobre 2025 et pour une durée indéterminée:

- Négocier, signer, exécuter, mettre en œuvre et modifier tout contrat sous seing privé relatif à un droit d'emphytéose ou à un droit de superficie, toute convention sous seing privé de bail ou tout autre type de convention d'occupation, relatives aux avoirs de la société, sans option d'achat en faveur de la contrepartie; signer la correspondance journalière relativement à ce qui précède;
- Négocier, signer, exécuter, mettre en œuvre et amender toute convention de gestion d'actifs, tout contrat de maintenance ou tout autre contrat de fourniture ou de services relativement à la gestion des avoirs de la société;
- Souscrire, transférer ou mettre fin à toute police d'assurance couvrant l'incendie, le bris de glace, l'accident, les dégâts des eaux, du gaz ou de l'électricité et payer les primes y relatives;
- Signer la correspondance de la société et exercer ses droits relatifs à toute garantie locative ou tout autre type d'engagement pris en faveur de la société par des tierces parties;
- Requérir, réclamer, retirer, collecter et recevoir toutes sommes et valeurs qui pourraient être dues à la société pour toute raison que ce soit, en principal ou en intérêt, par la Banque Nationale de Belgique, le Trésor belge, les administrations et institutions publiques, des sociétés ou personnes physiques; accuser réception et donner quittance de toutes les sommes reçues au nom de la société;
- Représenter la société dans toutes les matières fiscales vis-à-vis des autorités fiscales, y compris la signature et le dépôt de toute déclaration et réclamation fiscale; représenter la société dans tout litige et toute transaction relativement à des litiges, en ce compris l'introduction de réclamation devant les cours et tribunaux, et représenter la société dans toutes les affaires judiciaires, en ce compris toutes déclarations à faire devant les cours et tribunaux et auprès du Registre des Personnes Morales;
- Retirer au nom de la société, auprès de la poste, la douane, les messageries ou les chemins de fer, ou recevoir au siège de la société, toute lettre, communication, boîte, paquet, colis sous forme recommandée ou non; se faire remettre tout dépôt; présenter et signer tous connaissements, lettres de transport et tout autre document nécessaire; signer toutes pièces et décharges.

La liste est fournie à titre exhaustive.

Dans les limites des pouvoirs précités, la société sera valablement représentée par deux (2) des mandataires spéciaux agissant conjointement.

Le gérant unique donne procuration spéciale à Baker Tilly Accountants & Belastingadviseurs SRL, dont le siège est situé à 9300 Alost, Kareelstraat 122, RPM Gand (division Termonde), 0468.055.484, représentée par Monsieur Jos Aelbrecht, administrateur délégué, pour la signature et pour le dépôt des formulaires de demande en vue de la publication des décisions précitées aux Annexes du Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Baker Tilly Accountants & Belastingadviseurs SRL
Mandataire spécial
Représentée par
Jos Aelbrecht,
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).